



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centre de planification familiale

Question écrite n° 116007

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur le rôle essentiel joué par les centres de planification familiale (CPF). Dans un récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) on souligne le rôle " irremplaçable " d'information et de prévention notamment sur la contraception et la sexualité, une fonction qui doit être clarifiée et renforcée par la loi. Depuis la Loi Neuwirth, les quelque 1 600 lieux d'accueil « continuent d'assurer une fonction irremplaçable d'information, de conseil et de prévention » selon l'IGAS. Les CPF ont une approche globale en matière de sexualité à la confluence du social, de l'éducatif et du sanitaire. Pour les mineurs (30 % du public accueilli) et les personnes en grande difficulté sociale, les CPF « offrent une alternative perçue comme plus accessible psychologiquement et financièrement » que l'hôpital ou le cabinet médical. Ainsi, il est évident que les CPF jouent un rôle de proximité qu'il convient de conforter et de clarifier. De même, il convient de préciser quel pourrait être le rôle des collectivités territoriales dans ce cadre. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour favoriser l'action des CPF et renforcer leur rôle et si les collectivités territoriales seront appelées à jouer un rôle actif, notamment financier, dans l'éventuel développement des CPF.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116007

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 2011, page 8306

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)